



Transports

Fontenay-aux-Roses : circulation douce et tranquille



Préserver la qualité de vie des habitants et notamment lutter contre les nuisances sonores et particulièrement celles liées à la circulation automobile, c'est l'objectif que s'est fixé la municipalité de Fontenay-aux-Roses. C'est pourquoi, la Ville a réalisé de

nombreux aménagements de voirie destinés à limiter la circulation automobile de transit. Afin de limiter les nuisances sonores, plusieurs rues ont été équipées de revêtements anti-bruit. Enfin, dernière décision, la vitesse autorisée sur l'ensemble du territoire de la commune sera à terme limitée à 30 kilomètres/heure.

Une réflexion approfondie sur l'ensemble de la ville a permis de définir un projet cohérent d'aménagement de la voirie afin de limiter la place de l'automobile dans la ville. 2003 est la première année de réalisation d'un programme prévu sur quatre ans. Il s'agit, avec le développement des circulations douces et des zones 30, de poursuivre et d'amplifier ce qui a été fait aux abords de la gare, sur la Coulée verte et sur les avenues qui entourent ou traversent Fontenay.

L'objectif est double :

- Développer dans la ville les circulations douces sécurisées pour les cyclistes et les piétons par un meilleur partage de l'espace public sur certains axes.
- Réduire la vitesse des automobilistes et des deux-roues motorisés et, par là même, renforcer la sécurité des piétons et réduire la principale cause de nuisance sonore.

Calme, tranquille, la ville trouvera une identité résidentielle loin des désagréments des grands axes de circulation dont le bruit est une pollution des plus gênantes. Les sites de la ville déjà en zone 30 ont fait leurs preuves. Peu à peu, la ville retrouvera son aspect « village », ce qu'une majorité de Fontenaisiens ont demandé lors des conseils de quartiers.

Dans le même temps, le plan de circulation douce sera étendu. Les pistes cyclables déjà en place seront prolongées. Il y a, enfin, plusieurs chemins uniquement réservés aux piétons. Il s'agit du réseau vert.

Ville de Fontenay aux Roses

M. Chalopin

Tél. : 01 41 13 21 70



Triporteurs électriques pour les livraisons au centre de Paris

À Paris, les véhicules utilitaires représentent en moyenne 20 % de l'occupation de l'espace voirie. En milieu urbain, les opérations terminales de livraisons de marchandises saturant les axes de circulation, encombrant les trottoirs, génèrent des pollutions (émissions de polluants, bruits, gaz à effet de serre...).

Il s'agit donc pour la ville de :

- Rééquilibrer l'espace public occupé par ce secteur ;

- Réduire les impacts environnementaux négatifs générés par les déplacements de marchandises ;
- Augmenter l'efficacité économique et sociale de ce secteur ;
- Rendre la Ville de Paris plus attractive.

Dans ce contexte, la Mairie de Paris a lancé, en avril dernier, une opération basée sur l'expérimentation d'une flotte de vélos triporteurs électriques pour les livraisons finales dans les arrondissements centraux de Paris.